

Vers la création d'un centre régional de gestion des pollutions dues aux hydrocarbures

C'est l'une des principales recommandations de l'atelier co-organisé par la SNH, l'Organisation Maritime Internationale (OMI) et l'Association Internationale de l'Industrie Pétrolière pour la Sauvegarde de l'Environnement (IPIECA), dans le cadre du projet GI WACAF, tenu du 02 au 05 novembre 2009 à Yaoundé. Les travaux étaient présidés par le Ministre de l'Environnement et de la Protection de la Nature, et animés par des experts venus des Etats-Unis d'Amérique, de la France et de la Grande Bretagne

Cet atelier a regroupé près de 120 participants provenant des 21 pays africains concernés par le projet GI WACAF. Le Cameroun y a enregistré une soixantaine de personnes représentant des administrations et sociétés pétrolières opérant sur son territoire. Des sociétés opérant dans certains des pays représentés à cet atelier y ont également pris part.

Le projet GI WACAF est un partenariat entre l'OMI et IPIECA pour renforcer la capacité des pays concernés à se préparer, et à répondre aux déversements d'hydrocarbures.

Ci-après, les pays membres du projet GI WACAF : Afrique du Sud, Angola, Bénin, Cameroun, Cap-Vert, République du Congo, République Démocratique du Congo, Côte d'Ivoire, Guinée Equatoriale, Gabon, Gambie, Ghana, Guinée, Guinée Bissau, Mauritanie, Namibie, Nigeria, Sao Tome & Principe, Sénégal, Sierra Leone et Togo.

L'objectif de l'atelier était, d'une part, de contribuer au renforcement des capacités des pays concernés en matière de gestion des pollutions dues aux hydrocarbures ; et d'autre part, de permettre aux participants d'échanger leurs expériences dans ce domaine, en vue du renforcement de la coopération entre les pays de la Région Afrique.

Au cours de cet atelier, le CPSP a présenté les grandes lignes du PNLDAH et son manuel d'Exécution. Les représentants du Gabon, du Congo, du Sénégal, du Togo, du Nigeria, et du Ghana ont également présentés les dispositions prises par leurs pays respectifs pour gérer les pollutions dues aux hydrocarbures.

Les sociétés COTCO et Total E&P Cameroun ont partagé leurs expériences respectives dans la gestion de ces pollutions.

Soutenus par des exemples concrets et des exercices pratiques, l'atelier a permis aux participants de s'imprégner notamment de l'élaboration des cartes de sensibilité environnementale, l'utilisation des dispersants dans la gestion des pollutions dues aux hydrocarbures, la modélisation de la dérive des nappes de pétrole en mer, et des procédures d'indemnisation des victimes de ces pollutions.

Les recommandations formulées à l'issue de cet atelier portent entre autres sur :

- la mise en œuvre effective des plans nationaux de lutte contre les déversements accidentels d'hydrocarbures ;



M. HELE Pierre, Ministre de l'Environnement et de la Protection de la Nature prononçant l'allocution d'ouverture de l'atelier régional



Les participants ont fait montre d'un grand engouement et souhaité la tenue de tels ateliers à une fréquence annuelle

- l'établissement par chaque pays, d'une liste des dispersants homologués ;
- l'élaboration des cartes de vulnérabilité/sensibilité environnementale des côtes ;
- l'élaboration d'un plan d'urgence régional de lutte contre les pollutions dues aux hydrocarbures et la création d'un centre régional de gestion de ces pollutions qui sera abrité par l'un des pays du projet GI WACAF.

En ce qui concerne spécifiquement le Cameroun, et suite à l'adoption du PNLDAH et son Manuel d'Exécution, ces recommandations se traduisent par :

- la mise en place à Kribi, Douala, Limbé, Bélabo et Dompta, de centres de lutte contre les pollutions par les hydrocarbures ;
- la vulgarisation du PNLDAH auprès des parties prenantes ;
- l'organisation d'exercices pour tester le PNLDAH, la formation des ressources humaines impliquées dans la mise en œuvre du PNLDAH ;
- l'acquisition d'équipements et matériels de première nécessité pour la gestion des pollutions dues aux hydrocarbures ;
- l'homologation d'une liste de dispersants utilisables au Cameroun.

Le Mot du Président

Par décret du Président de la République signé le 29 octobre 2009, le Cameroun a adopté le Plan National de Lutte contre les Déversements Accidentels d'Hydrocarbures (PNLDAH) et son Manuel d'Exécution.

Elaboré par le CPSP dans le cadre du Projet de Renforcement des Capacités de Gestion Environnementale dans le secteur pétrolier au Cameroun (CAPECE), en collaboration avec toutes les administrations concernées, le PNLDAH confie au CPSP la coordination des interventions de l'Etat en cas de déversement d'une ampleur nécessitant le déclenchement de ce Plan, et le rôle d'interface entre l'Administration et les opérateurs pétroliers exerçant au Cameroun.

Cette nouvelle mission résonne comme une reconnaissance pour le CPSP, qui a fait ses preuves dans la coordination des interventions des administrations dans le Projet Pipeline Tchad/Cameroun.

Elle lui impose, bien entendu, de nouveaux défis à relever, car la mise en œuvre du PNLDAH nécessitera l'exécution d'actions concrètes, ainsi qu'une vigilance de tous les instants.

Il faudra vulgariser ce Plan auprès de toutes les cibles concernées, aussi bien les administrations, les sociétés pétrolières que les populations.

Il faudra également se doter de capacités opérationnelles, notamment mettre en place des centres de gestion des pollutions par les hydrocarbures à Kribi, Douala, Limbé, Bélabo et Dompta.

Il faudra enfin, renforcer les capacités des personnels impliqués dans la mise en œuvre du PNLDAH.

Situé aux confins du Golfe de Guinée, point de convergence de plusieurs courants marins ; et en raison notamment de l'accroissement des activités pétrolières dans cette zone et de la traversée de notre territoire par le Pipeline Tchad/Cameroun, notre pays est exposé à de réels risques de pollution accidentelle dues aux hydrocarbures.

C'est pourquoi le CPSP n'entend ménager aucun effort pour mener à bien la mission qui lui a été confiée pour la mise en œuvre du PNLDAH.

Adolphe Moudiki

*Administrateur Directeur Général de la SNH
Président du Comité de Pilotage
et de Suivi des Pipelines*

La Lettre du CPSP

Organe de liaison des administrations camerounaises impliquées dans le suivi du Pipeline Tchad/Cameroun

N°23 – Novembre 2009

Le Cameroun a son Plan National de Lutte contre les Déversements Accidentels d'Hydrocarbures (PNLDAH)

Le PNLDAH et son Manuel d'Exécution ont été adoptés par Décret n° 2009/338 du 29 octobre 2009 du Président de la République. Le PNLDAH a été élaboré par le CPSP, en collaboration avec les administrations concernées, dans le cadre du Projet de Renforcement des Capacités de Gestion Environnementale dans le Secteur Pétrolier (Projet CAPECE).

Kribi, Douala, Limbé, Bélabo et Dompta devront abriter des centres de gestion des pollutions par les hydrocarbures

C'est le corollaire de l'une des recommandations de l'atelier régional co-organisé à Yaoundé du 2 au 5 novembre 2009 par la Société Nationale des Hydrocarbures (SNH), l'Organisation Maritime Internationale (OMI) et l'Association Internationale de l'Industrie Pétrolière pour la Sauvegarde de l'Environnement (IPIECA), sur la lutte contre les déversements accidentels d'hydrocarbures, dans le cadre du projet Initiative Mondiale pour l'Afrique de l'Ouest et du Centre (GI WACAF). Autre recommandation importante, la création d'un centre régional de gestion de ce type de pollution. Le Centre sera abrité par un des pays africains concernés par le projet GI WACAF.



Le PNLDAH, un document de référence pour la lutte contre les pollutions dues aux hydrocarbures au Cameroun

Le PNLDAH rappelle le cadre légal et réglementaire de gestion de l'environnement au Cameroun, y compris les conventions internationales signées par la République du Cameroun et se rapportant à la protection de l'environnement. Il aborde également les questions de coopération sous-régionale en matière de lutte contre les pollutions par les hydrocarbures, ainsi que celles de responsabilité conformément au principe pollueur-payeur, énoncé dans la loi portant Loi-cadre N°96/12 du 05 août 1996 relative à la gestion de l'environnement au Cameroun.

Au Cameroun, les sources de déversements potentiels d'hydrocarbures sont localisées on shore et offshore

On shore, elles se trouvent notamment au niveau des installations de stockage des produits pétroliers, le long du Pipeline Tchad/Cameroun ainsi que des voies routières et ferroviaires qu'empruntent les camions-citernes et wagons-citernes, à la raffinerie de la Société Nationale de Raffinage.

Offshore, ces sources se situent au niveau du Terminal du Pipeline Tchad/Cameroun, des plateformes de forage, de production et de stockage implantées au large des côtes camerounaises, ainsi que le long des couloirs de navigation internationale ou domestique des tankers.

Les sources à petite échelle, telles que les stations service, ne nécessitent pas une intervention nationale, puisqu'elles sont traitées plus efficacement à l'aide de différents mécanismes de contrôle réglementaire.

Stratégies d'intervention et procédés techniques fonction du niveau de déversement

Niveau 1 : Incident de faible ampleur (en mer, surface polluée < 1 km²; à terre, linéaire de côtes touchées inférieur à 1 km). L'incident doit être géré par des moyens locaux par l'opérateur responsable de l'incident ou par les secours publics si le pollueur n'est pas identifié.

Niveau 2 : Incident de moyenne ampleur (en mer, surface polluée < 10 km²; à terre, linéaire de côtes touchée inférieur à 10 km). Il doit être traité par l'opérateur responsable de l'incident par des moyens régionaux, et coordonné par l'administration ou géré par l'Etat à l'aide de moyens nationaux si le pollueur n'est pas identifié.

Niveau 3 : Incident de grande ampleur (en mer, surface polluée > 10 km²; à terre, linéaire de côtes touchées supérieur à 10 km). Il doit être géré par l'Etat avec le support de moyens et d'experts internationaux, et avec l'appui de l'opérateur responsable de l'incident s'il est identifié.

Le Manuel d'Exécution du PNLDAH sert de guide pratique à tous ceux appartenant à une institution qui joue un rôle dans les interventions

Le PNLDAH développe les techniques à utiliser et l'organisation de l'Etat pour les interventions en cas de déversement d'hydrocarbures, aussi bien en milieu marin que terrestre.

Le Cameroun exposé aux risques de pollution par les hydrocarbures

Cette situation s'explique par trois raisons majeures :

- la traversée par le Pipeline Tchad-Cameroun, sur une longueur de 890 km, des écorégions diversifiées, aussi bien dans leurs structures qu'en termes de flore et de faune, qui vont de savanes semi-arides aux forêts tropicales humides ;
- les voies de transport des produits pétroliers, qui traversent des bassins fluviaux dont les ramifications vont

parfois au-delà du territoire national ; ce qui peut favoriser la dispersion de la nappe polluante vers des milieux naturels éloignés du point de déversement de ces hydrocarbures ;

- la position géographique du Cameroun, au fond du golfe de Guinée, point de convergence de plusieurs courants marins. Ceci augmente la vulnérabilité de ses eaux territoriales, et de ses côtes constituées de mangroves particulièrement fragiles du point de vue environnemental, en cas de déversements d'hydrocarbures aussi bien dans ses eaux que celles des pays voisins.

Stratégies d'intervention et procédés techniques fonction du niveau de déversement

Les stratégies d'intervention ont principalement pour objectifs :

- assurer la sécurité des personnes, et la protection des zones sensibles (sources d'eau, etc.) ;
- stopper le flux d'hydrocarbures, si c'est possible ;
- confiner la nappe d'hydrocarbures libérés ;
- appliquer le traitement technique recommandé selon le cas ;
- éliminer les déchets.

Les techniques d'intervention varient selon l'évaluation du bilan et des avantages nets sur l'environnement (Application du principe du NEBA). Les techniques préconisées sont les suivantes :

- Le nettoyage naturel
- Le confinement à l'aide de barrages (sacs de sable, barrages flottants, barrages de fortune, etc.)/Récupération des hydrocarbures ;
- Dispersion devant la mangrove
- Ecrémage et pompage en bordure d'eau
- Ramassage manuel
- Lavage à jets d'eau basse pression
- Traitement des sols souillés (biorestoration, incinération in situ ou ex situ, mise à la décharge, etc.)

Le PNLDAH comprend un répertoire des données appelé à être mis à jour périodiquement, rassemblant toutes les informations pratiques nécessaires à la mobilisation en cas de déversement accidentel des hydrocarbures et au suivi de l'intervention

Le CPSP, organe de coordination de l'exécution du PNLDAH

Suite au Décret Présidentiel n° 2009/338 du 29 octobre 2009 portant adoption du PNLDAH, le CPSP, structure interministérielle placée sous la présidence de la Société Nationale des Hydrocarbures, est l'organe chargé de la coordination de la mise en œuvre du PNLDAH, et sert de liaison permanente entre les administrations et les opérateurs pétroliers. Le CPSP comprend à cet effet un Secrétariat Permanent, un Comité de Suivi et des Equipes d'Intervention.

Le **Secrétariat Permanent** assure la veille, la mise en œuvre du PNLDAH en dehors des crises, et mobilise, en cas de crises, le Comité de Suivi, les administrations concernées et les Equipes d'Intervention.

Les **équipes d'intervention** sont constituées des représentants des services déconcentrés des administrations impliquées directement dans les opérations sur site de lutte contre la pollution par les hydrocarbures. Elles assurent le déploiement et la gestion des ressources matérielles et humaines affectées aux opérations sur site.

Le **Comité de Suivi** est constitué des représentants des administrations concernées parmi lesquelles celles en charge de l'Environnement, des Domaines, des Mines, des Travaux Publics, de la Justice, des Transports, des Finances et de la Santé Publique.

Il comprend également des experts des autres institutions, organismes parapublics ou privés impliqués dans la lutte contre les déversements accidentels d'hydrocarbures. Il suit les interventions et assure la liaison entre le Secrétariat Permanent du CPSP et les Services Centraux des administrations ou organismes représentés.

THE NATIONAL OIL SPILL CONTINGENCY PLAN (NOSCP) OF CAMEROON

Reference Document to:

- sensitize decision makers at national level, on risks of oil pollution that could occur in Cameroon
- ensure response and preparedness at national level, to address issues relating to oil pollutions
- provide considerable details regarding the environment that may be exposed to risks associated to oil spills
- provide a framework for the development of specific oil spill contingency plans (operators)
- promote public/private sector collaboration during the implementation of the on-the-ground response actions in the event of oil spills (simulation exercises, directory of key contacts persons, equipment available, etc.)

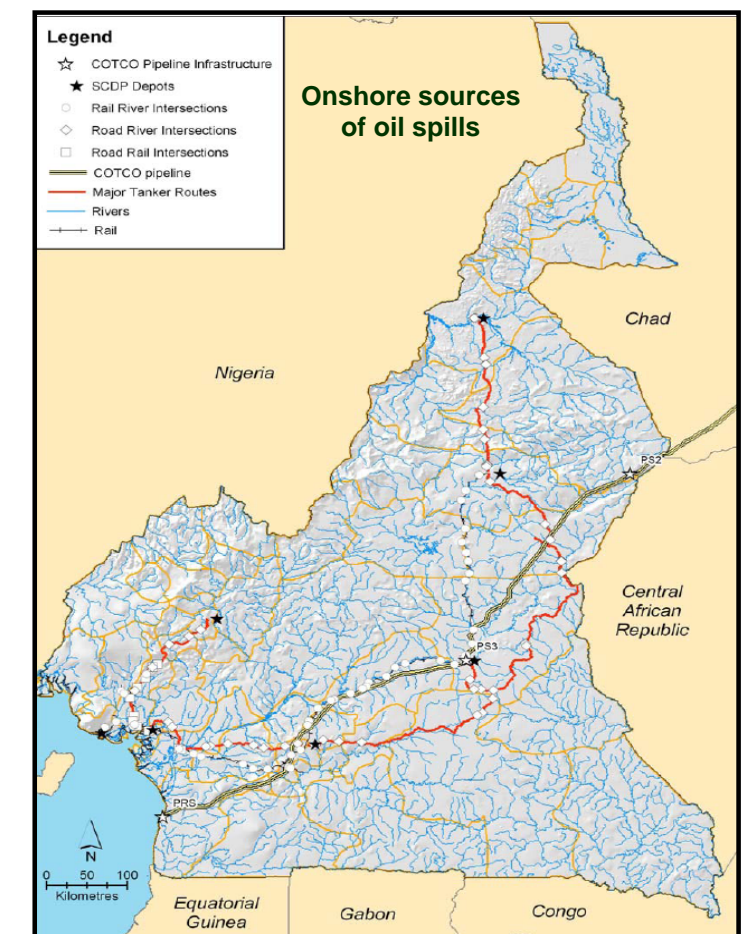
The basic structure of the NOSCP is made of two main volumes:

- Oil spill contingency plan for the marine and coastal region
- Oil spill contingency plan for the inland region

Each of the two volumes is structured into a number of sections that cover the following aspects :

Section A: Reference Data

- Oil spill risk sources, including a description of potential risk sources and their locations, oil spill scenarios and spill fate analyses ;
- Environmental description, including the natural, socioeconomic and cultural environment that could be polluted in the event of an oil spill



- Organizational structure, roles and responsibilities
- Inventory of oil spill response resources and collaboration agreements for combating oil spills

Section B: Operations

- Operational directives for the on-the-ground response actions in the event of oil spills:
- Reporting structure
- Clean up strategies
- Waste management strategies

Section C: Data Directory

Lists of contact details of key role players; equipment available for use in the event of an oil spill; maps, etc.